

Voici la procédure en cas de fièvre :

*On considère généralement qu'il y a fièvre si la température est supérieure aux variations normales, c'est-à-dire que la **température rectale** est de plus de 38,5° C, à ce moment nous allons :*

- Habiller l'enfant légèrement;

- le faire boire plus souvent;

- informer le parent de l'état de l'enfant;

Méthode utilisé	Fièvre
Rectale	38,5° C et plus
Tympanique	38,5° C et plus
Buccale	38° C et plus
Axillaire	37,5° C et plus

Selon l'âge de l'enfant, la température de votre enfant sera prise différemment;

- Enfant en couche : Rectale 38,5° C et plus
- Enfant en culotte Axillaire : 37,5° C et plus

Si l'autorisation a été signée par le parent, nous administrons de l'acétaminophène selon la posologie inscrite sur le contenant du médicament et conformément aux règles prévues par le protocole d'administration d'acétaminophène du Ministère et si on le juge nécessaire. Cependant, nous devons appeler le parent pour avoir l'accord d'administrer de l'acétaminophène à l'enfant, alors il est important de faire suite aux appels du CPE.

Une heure après l'administration de l'acétaminophène, nous prendrons à nouveau la température et si elle demeure élevée, nous demanderons aux parents de venir chercher l'enfant. Si nous ne pouvons pas rejoindre les parents, nous appellerons les personnes qui sont désignées en cas d'urgence pour venir chercher l'enfant. Nous ne pouvons pas administrer deux doses d'acétaminophènes au CPE dans la même journée, alors le parent sera contacté et devra venir chercher son enfant.

À noter, l'acétaminophène NE PEUT être administré pendant plus de 48 heures consécutives au CPE. Ce qui veut dire que si votre enfant a besoin d'acétaminophènes lundi et mardi de la même semaine, votre enfant devra être absent du CPE le mercredi.

Prendre note que nous n'administrons pas de suppositoire à vos enfants et ce même avec une prescription de votre médecin.